



Contestation surface loi carrez d'un appartement acheté en décembre dernier

Par kokoko, le 12/09/2019 à 16:02

Bonjour,

Ma compagne et moi avons acheté un appartement dans une copropriété de 3 lots en décembre dernier. Le certificat de surface loi carrez indique 73.59m² en tenant compte de la surface d'une mezzanine. Hors nous venons de nous procurer une annexe du règlement de copropriété (annexe de plans des différents lots) et il s'avère que la mezzanine n'a jamais été validée par la copropriété et que mes copropriétaires sont en mesure de ne pas l'accepter, voir même de la faire déposer. De plus la surface concernée représente + de 5% de la surface loi carrez et représente 25% de la surface au sol. Que pouvons nous contester?, quelle procédure nous conseillez-vous? se rapprocher d'un avocat spécialisé? et comment saisir la justice?

Nous sommes absolument novices en la matière. Merci de votre aide.